Concours photo 2018

« Le clic Notre rivière l'Agout »

1 – Ce concours photographique a pour thème notre rivière l'Agout dans la zone géographique de la CCLPA de Fiac à Frèjeville. Ne seront retenues que les prises de vues ayant un rapport direct avec l'Agout.

2 – Le concours est ouvert à tous, amateurs et professionnels résidant sur le territoire de la CCLPA. Chaque concurrent pourra présenter deux clichés couleur ou noir et blanc.

3 – Les enfants des écoles du territoire de la CCLPA participeront dans une catégorie particulière et pourront présenter 10 clichés maximum par école.

4 – Tous les clichés devront impérativement être fournis sous forme de fichier numérique au format JPEG à l'adresse mail : mairiesaintpaul@wanadoo.fr . Nom du fichier photo sous la forme : « nom-prénom-n°photo » Le mail d'accompagnement doit avoir pour objet : « Clic 2018 » et doit être accompagné de la date et du lieu de prise de vue le plus précis possible, du nom, prénom, adresse et téléphone du participant. Concernant les écoles les photos devront être numérotées et accompagnées du nom de l'école, et de la classe. Tout envoi de photo fera l'objet d'un accusé de réception. Les fichiers devront nous parvenir impérativement avant le 1er novembre 2018.

5 – Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il doit être dépositaire des droits liés à l'image concernant les personnes identifiables sur la photo, en référence aux lois en vigueur sur les droits d'auteur et droits à l'image (Lois n° 92-597 du 1er juillet 1992 et du 17 Juillet 1970)

5 – Les candidats autorisent la diffusion de leurs photos à tous moyens publicitaires sans but lucratif au profit de la commune de Saint Paul Cap de Joux. La mairie financera le tirage sur un format papier photo 20x30 et 13x18 pour les groupes scolaires. Chaque candidat pourra récupérer ses prises de vues éditées après l'exposition.

6 – Un jury désignera trois lauréats et remettra les prix (Produits du terroir) le mercredi 28 novembre à 17h30 lors du vernissage de l'exposition. Ce même jury désignera trois lauréats parmi les enfants des écoles, ils se verront remettre des bons d'achats pour des jeux d'un montant total de 300€.

Pour tout renseignement complémentaire contacter la mairie de St Paul au 05 63 70 60 18